

DÉLIBÉRATION 21-75

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 mai 2021

Date de la convocation : 27/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, M. Patrick CURTAUD à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON.

Absent suppléé : M. Martin DAUBREE représenté par son suppléant Christophe GONON.

Absents : M. Jean-Paul PHILY, M. Lévon SAKOUNTS.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : POLITIQUES TERRITORIALES : Projet "Petites Villes de Demain"

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le programme "Petites Villes de Demain" vise à soutenir les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie et montrant des signes de vulnérabilité.

Le programme ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

A l'instar de Cœur de Ville pour les communes plus importantes, le programme Petites Villes de Demain doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs.

La commune de Chasse sur Rhône a présenté sa candidature et fait partie des 1 000 communes françaises retenues. Avec une population en forte augmentation, Chasse sur Rhône fait face à une pression forte sur l'habitat et compte également un certain nombre de contraintes notamment liées aux infrastructures. Le Programme "Petites Villes de Demain" doit permettre à la commune de disposer d'une stratégie et d'un plan d'actions visant à répondre à ces enjeux et à inscrire son action dans le défi environnemental et climatique.

Une convention d'adhésion permet de lancer la réflexion visant à la rédaction d'un programme d'actions. Les intercommunalités sont appelées à faire partie des partenaires du programme.

Afin de permettre à la commune de Chasse sur Rhône de lancer la définition du programme d'actions, il est proposé d'approuver la convention d'adhésion.

Il est rappelé que sur le modèle de Cœur de Ville, les interventions de l'Agglomération en tant que maître d'ouvrage ou comme financeur, s'appuieront uniquement sur les compétences communautaires mobilisées en fonction des programmes intercommunaux et des budgets affectés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau Communautaire du 06 avril 2021,

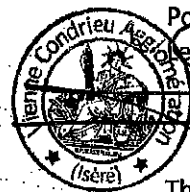
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le soutien de Vienne Condrieu Agglomération à la définition du programme "Petites Villes de demain", aux côtés de la ville de Chasse sur Rhône.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 7 mai 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
le Président

Thierry KOVACS